



Le gouvernement de la Communauté française et les directions syndicales ont signé jeudi un accord qui apporte quelques modifications à l'accord social que nous avons massivement rejeté le mois dernier. Que faut-il en penser? Que nous « offre » ce nouvel accord ?

- *Certains jeunes enseignants qui démarrent et les temporaires seront payés à terme échu, à la fin du mois, et non en retard comme c'est systématiquement le cas aujourd'hui.*

Bonne nouvelle, mais c'est quand même assez normal d'être payé en fin de mois!

- *La prime de fin d'année reste inchangée en 2011. Elle sera augmentée de 80 EUR brut en 2012 et donc portée à 200 EUR.*

80 EUR brut divisés en 12 mois, cela fait une augmentation d'à peine plus de 4 EUR net par mois en 2012 - et donc de 2 EUR répartis sur les deux ans que couvre cet accord. Le prix d'UNE TASSE DE CAFÉ PAR MOIS, qu'on nous invite à boire en terrasse avec le sourire en levant notre verre à la santé de la Communauté, de son sympathique gouvernement et de nos habiles négociateurs !

- *Les enseignants ayant atteint 53 ans au 31 décembre 2011 ne devront pas consacrer 1/4 de leur temps au tutorat de jeunes profs pour pouvoir bénéficier du bonus complémentaire pour leur DPPR1 à temps partiel*

Bonne nouvelle pour eux ! Mais question : combien de profs sont concernés par ce point ? Et ils représentent quelle proportion du nombre de profs qui vont se faire voler 3 ans de DPPR à temps plein dès le 1er janvier ?

## **Enseignement : Et pour quelques cafés de plus...**

Écrit par Commission Enseignement de la LCR

Mardi, 31 Mai 2011 22:44 - Mis à jour Mardi, 31 Mai 2011 23:39

---

Les DPPR à 55 ans à temps plein ne sont pas un cadeau. Elles ont été obtenues il y a quinze ans en « compensation » de la suppression de milliers d'emplois. Elles ne sont pas non plus un luxe. A 55 ans, la plupart des enseignants (en particulier ceux du maternel et du primaire) sont épuisés tellement les conditions de travail se sont dégradées.

Alors présenter cette légère diminution du recul social que représente le rejet des DPPR à temps plein de 55 à 58 ans comme un succès, c'est se moquer du monde !

Est-ce pour obtenir cela que nous avons fait une journée de grève et que nous étions 10.000 à manifester à Liège ? Dans les assemblées, beaucoup de profs ont dit et répété qu'ils étaient prêts à mener des actions plus dures et plus longues.

### **Un NON pour sauver l'avenir**

Nous devons dire NON à ce projet d'accord et refuser d'en rester là, afin de garder les mains libres pour préparer un plan d'action en crescendo à la rentrée pour obtenir :

- une véritable augmentation salariale
- le maintien des DPPR à temps complet à 55 ans.

Par ailleurs, l'accord prévoit que, dans les prochains mois, deux groupes de travail gouvernement-syndicats devraient travailler sur la fixation d'un nombre maximum d'élèves par classe ainsi que sur l'amélioration des conditions de travail.

Mais, sans un refinancement sérieux de l'enseignement, rien de positif et de sérieux ne pourra sortir de ces discussions. Car réduire le nombre d'élèves par classe ou limiter le nombre d'heures prestées par les profs sans pouvoir engager des enseignants supplémentaires ne peut signifier que supprimer des options ou, comme aujourd'hui, aller prendre l'argent dans les budgets de la formation des profs.

Or, ce refinancement, il ne nous sera pas offert sur un plateau : il faudra aller le chercher. Par

## **Enseignement : Et pour quelques cafés de plus...**

Écrit par Commission Enseignement de la LCR

Mardi, 31 Mai 2011 22:44 - Mis à jour Mardi, 31 Mai 2011 23:39

---

une lutte résolue pour faire payer ceux qui sont responsables de la crise – et non pas les profs, les élèves et leurs familles. Nous devons nous y préparer.

### **La Commission Enseignement de la LCR**

[Tract en format PDF](#)

Note :

1. La DPPR - Disponibilité Précédant la Pension de Retraite – est le système de prépension propre à l'enseignement. Depuis 1996, elle permet aux enseignants qui le souhaitent de partir en prépension dès 55 ans. L' « accord social » refusé par les syndicats il y a un mois impose le report de l'âge de la DPPR à temps plein de 55 à 58 ans et crée un système de DPPR à temps partiel entre 55 et 58 ans.